

Économie bas carbone et transitions professionnelles

Les scénarios de transition énergétique soulignent l'importance des modifications de modes de production et de consommation à réaliser pour passer à une économie bas carbone, et l'importance des innovations techniques à incorporer pour cela.

Les conséquences en termes de métiers et de formation professionnelle associées n'ont pas retenu jusqu'à présent l'attention suffisante. Pourtant, la réussite du plan climat énergie européen ne sera possible que si nous mobilisons tous les instruments disponibles de la formation professionnelle.

Jean-Pierre Bompard

Dans un article récent de « la revue internationale du travail » (2008), R. Torres souligne "qu'à l'image d'autres transformations, comme la mondialisation, les politiques relatives au changement climatique rendront certaines activités moins rentables, comme par exemple l'automobile ou la construction, gourmandes en énergies fossiles. De fait, le changement des prix relatifs se fera sentir dans tous les secteurs, en fonction de leur dépendance des énergies fossiles. Cela créera des incitations à réallouer les ressources dans l'ensemble de l'économie. La réalisation des objectifs environnementaux impliquera une réallocation de la main-d'œuvre d'une ampleur sans doute significative, au moins aussi importante que lors d'autres changements structurels, comme ceux associés aux nouvelles techniques de l'information et de la communication.

Relever le défi de l'ajustement nécessitera des politiques qui facilitent la mobilité, notamment par l'acquisition de nouvelles qualifications, la mise en place de services de placement efficaces (pour aider ceux qui perdent leur emploi à en trouver un autre), des incitations au travail appropriées, et des réglementations du travail soigneusement conçues. Le dialogue social aura aussi son importance. Le plus souvent, les difficultés d'adaptation se situent dans l'entreprise. Il appartiendra aux employeurs et aux travailleurs de trouver les moyens de relever les défis et de saisir les occasions qui se présenteront de par l'application de bonnes politiques en faveur de l'environnement".

Au delà des analyses macroéconomiques habituelles...

Il est ainsi suggéré que les politiques climatiques ne pourront se mettre en place que si en sont bien comprises et anticipées leurs conséquences sociales. Ceci nécessite d'en approfondir les termes au delà des analyses macroéconomiques de l'impact des politiques environnementales sur l'emploi, qui jusqu'à présent considéraient essentiellement trois aspects :

- la question du double-dividende, c'est à dire des effets bénéfiques sur l'emploi et la croissance des restructurations fiscales qui seraient permises par l'introduction d'une éco-fiscalité. Les effets sur l'emploi estimés dans ce cadre ne résultent que d'effets macro économiques très globaux, sur le partage entre production nationale et importations, et l'impact des distorsions de la fiscalité existante.

- l'impact de la fiscalité environnementale en économie ouverte, au regard notamment des risques de délocalisations. Sur ce sujet, les nombreuses études économétriques réalisées ne parviennent pas à établir des conclusions très robustes sur une liaison de causalité entre taxation environnementale et migration des industries polluantes. La sévérité des réglementations influence la localisation de celles-ci lorsqu'à l'intérieur d'un même État la réglementation varie d'un lieu à l'autre. En revanche, lorsque l'on considère des délocalisations en direction de pays ayant à la fois des dotations de facteurs et des réglementations environnementales différentes, les

divergences de technologies et de dotations en capital ou en travail qualifié semblent plus importantes que les divergences de fiscalité pour expliquer les flux commerciaux et les investissements directs internationaux.

- L'évaluation des emplois environnementaux. Ces emplois environnementaux correspondent à la production des éco-activités qui, selon la définition internationale de l'OCDE et d'Eurostat, sont les activités qui produisent des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Les emplois estimés sont ceux engendrés par les activités environnementales des entreprises, collectivités et associations. A ce titre, l'IFEN avait évalué, par exemple, en 2006 l'emploi environnemental à 375900 équivalents temps plein. Les domaines les plus importants en termes d'effectifs sont ceux des déchets et des eaux usées (cf. graphique).

Ces différents aspects ne considèrent donc pas précisément l'impact social des politiques de changement climatique.

Changement climatique et emploi

Afin d'apprécier les coûts et bénéfices potentiels pour l'emploi des politiques de lutte contre le changement climatique, une étude a été réalisée en 2007 par un consortium dirigé par la Confédération européenne des syndicats, et la Social Development Agency(SDA), qui inclut Syndex, Wuppertal Insitute et

Istas, et qui a bénéficié de la collaboration de Sindnova.

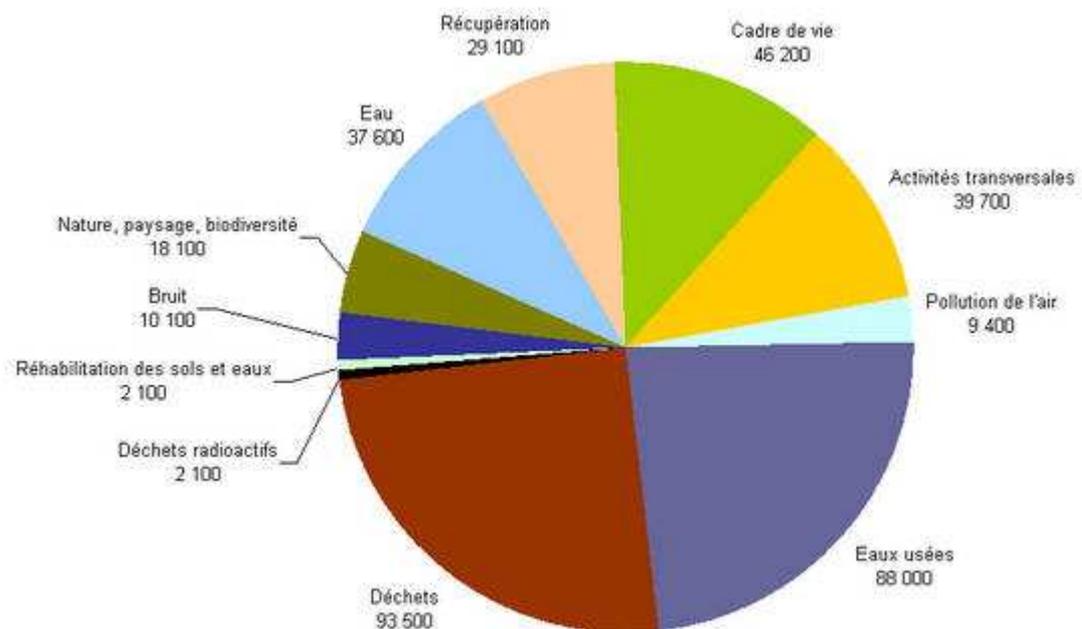
Son originalité est d'aborder à la fois l'impact du changement climatique sur l'emploi, et les effets sectoriels des mesures de réductions des émissions de CO2.

Sur le premier point, il était noté : que des secteurs primaires tels que l'agriculture, la foresterie et la pêche seront touchés davantage que d'autres ; que l'attrait des destinations touristiques évoluera ; et que l'industrie des assurances sera affectée. Cependant, l'impact global correspondant sur l'emploi était estimé relativement minime à court terme.

En revanche, des conséquences plus massives étaient associées aux mesures de réduction des émissions de CO2 dans les industries intensives en énergie (sidérurgie, ciment). Pour les secteurs du transport, et de la production d'électricité, les effets étaient plus complexes, compte tenu des gains d'emplois indirects dans l'industrie des biens d'équipement, et des possibilités pour l'industrie automobile européenne de se positionner dans la diffusion des technologies propres. Enfin, le secteur de la construction et du bâtiment apparaissait comme un gisement très important d'emplois pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, mais avec le défi de former ses travailleurs au « développement durable »

En résumé , les principales conclusions de l'étude (disponible sur le site www.syndex.fr) étaient les

Les emplois environnement par domaine en 2006



Source : Ifen, rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2008

suivantes :

- Même modéré et graduel (+2°C), le changement climatique aura à la fois des impacts positifs et négatifs sur l'activité économique et l'emploi en Europe, avec des disparités considérables entre les régions et les secteurs.

- Nécessité d'anticiper des modes adaptés de gestion sociale et d'emplois pour les populations des régions affectées par les dommages climatiques (sécheresses, inondations, ouragans, dés enneigements...). On sous-estime en effet les coûts de transition et les mouvements de population nécessaires pour saisir les opportunités positives.

- Les mesures permettant à l'Union européenne de réduire ses émissions de CO2 d'environ 40% en 2030 ne détruisent globalement pas d'emplois (+1,5%), mais induisent des modifications substantielles des flux d'emplois et de qualifications au sein et entre les secteurs.

- Les mouvements d'emplois se produiront dans tous les secteurs mais la transition sociale devra être anticipée et organisée essentiellement au sein des secteurs, ce qui la rend a priori moins difficile.

Recommandations en découlant

Les recommandations découlant de ce diagnostic concernant à la fois les politiques environnementales et les politiques sociales.

A) Politiques économiques et environnementales

- Des moyens publics conséquents et adéquats doivent être mobilisés pour réaliser la large gamme des investissements publics et privés vitaux pour la prévention (adaptation et atténuation) du changement climatique,

- Les instruments économiques (système ETS, taxes CO2 et énergie) doivent être utilisés et accompagnés de mesures d'encadrement et de soutien des secteurs intensifs en énergie exposés à la globalisation (aides publiques à la R&D, dispositifs d'ajustement aux frontières...) pour transformer la contrainte CO2 en atout compétitif pour les entreprises européennes, et permettre des gains d'emplois et/ou la préservation d'emplois existants.

B) Politiques et mesures sociales

- Des « programmes de transition pour l'emploi » dotés de financements adéquats et négociés avec les partenaires sociaux doivent être mis en place pour anticiper, maîtriser et gérer les mutations sociales liées aux actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique afin d'assurer à la fois l'adaptation et la sécurisation des travailleurs.

- Nécessité aussi de définir et mettre en œuvre des dispositifs de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) et de dialogue social au niveau national et régional pour optimiser la gestion de la transition sociale accompagnant les nouveaux

Effectifs et émissions de CO2 par secteur

	Emploi actuel (milliers, UE-25)	Part de l'emploi total UE-25 (%)	Emissions de CO2 (% des émissions totales UE)
Production d'électricité	800	0,2	24
Pétrole, raffinage	120	0,03	5,5
Transport	15 000	3,4	26
Sidérurgie	350	0,09	6
Cimenterie	53	0,01	5
Bâtiment, construction	11 000	2,9	23
Agriculture	18 850	5	10*
Tourisme	15 000	4	N/A
Assurances	1 000	0,3	N/A

Source : *changement climatique et emploi - Impact sur l'emploi du, changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO2 dans l'Union européenne à 25 à l'horizon 2030*, Social development agency, Confédération européenne des syndicats, Syndex, Istat et Wuppertal Institute.

métiers et qualifications engendrés par les nouvelles filières technologiques produit-process bas carbone, et la reconversion des travailleurs des branches affectées.

Les instruments

Des instruments existent. Tout d'abord la GPEC doit permettre les anticipations futures. Elle est faite pour éviter, en catastrophe, les Plans sociaux d'entreprises, ou le chômage partiel.

Plusieurs Fonds ont été mis en place par ailleurs : le Fonds stratégique industriel, le FISO, les Fonds de formations professionnelles. Ceux-ci doivent intégrer l'après carbone. Ce doivent être des Fonds socialement responsables, d'avenir pour une économie bas carbone ou faibles émissions d'autres GES (par exemple le CH4).

De manière générale, il convient, ainsi de proscrire le cloisonnement entre social et environnemental. Le groupe de Grenelle de l'environnement sur la gouvernance avait d'ailleurs fait de la RSE un instrument d'efficacité économique. Mais ceci reste à construire (cf négociation à ouvrir sur la refonte de la loi NRE), de même que la mise en place de dialogue social sur ces questions dans les entreprises. Le

rapport de ce groupe insistait en effet sur le besoin :

- De renforcer le développement durable dans les stratégie et le « gouvernement » des entreprises.
- D'intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise ou de leurs établissements, et définir les modalités de l'accès à l'expertises sur les thématiques environnementales.

Le besoin de définir les conditions de verdissement des emplois est urgent. Au niveau de la formation professionnelle, il faudra en effet préciser les combinaisons appropriées, entre l'intégration de la dimension climat dans les programmes existants, et la définition de programmes spécifiques nouveaux.

L'Europe, dans ses programmes communautaires, R et D par exemple, doit insister sur cette dimension. La réussite du plan climat énergie européen ne sera possible en effet que si nous mobilisons tous les instruments disponibles de transition professionnelle. Si nous n'y arrivons pas dans un processus équitable de répartition des efforts de réduction des émissions de GES, les blocages deviendront forts, d'autant plus que nous sommes dans une crise économique sans précédent.

Créé à l'initiative de Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le Conseil économique pour le développement durable a pour mission de mobiliser des références économiques pour éclairer les politiques de développement durable.

Outre la déléguée interministérielle au développement durable et le président délégué du Conseil d'analyse économique, membres de droit, ce Conseil est composé de vingt cinq membres reflétant la diversité de la recherche académique et de l'expertise des parties prenantes sur les thématiques économiques liées au développement durable.

Les services du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, notamment le Commissariat général au développement durable, sont étroitement associés aux travaux du Conseil.

Ces « références » établies dans le cadre de ses travaux, et diffusées pour stimuler le débat, n'engagent que leurs auteurs.

**Conseil économique
pour le
développement durable**

20, avenue de Ségur
75007 Paris
Tel. : 01.40.81.21.22

**Directeur de la
publication**
Dominique Bureau